



Nanobiotix et Pharmaengine s'entendent pour mettre fin à leur collaboration

Mars 5, 2021 1:00 PM EST

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (USA) ; 5 mars 2021 – NANOBOTIX (Euronext : NANO — NASDAQ : NBTX – la **Société** »), société française de biotechnologie, pionnière des approches fondées sur la physique pour élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer, a annoncé aujourd'hui mettre fin à l'accord de licence et de collaboration que la société et PharmaEngine, Inc. (« PharmaEngine ») avaient conclu en août 2012.

Comme indiqué précédemment dans le prospectus de Nanobiotix déposé auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission en novembre 2020 puis le 11 décembre 2020, Nanobiotix a notifié à PharmaEngine une violation importante des termes de l'accord de licence et de collaboration. Dans une lettre datée du 1er décembre 2020, PharmaEngine a répondu à la notification de violation matérielle de la société, niant une violation matérielle de l'accord de licence et de collaboration, et affirmant certaines violations matérielles de cet accord par Nanobiotix. Après discussion entre les deux parties, cet accord de résiliation de l'accord de licence et de collaboration représente une résolution complète des désaccords en suspens sur un certain nombre de questions relatives au développement du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique.

L'accord de licence et de collaboration accordait à PharmaEngine des droits exclusifs pour mener à bien le développement du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique. Bien que Nanobiotix et PharmaEngine croient tous deux au potentiel du NBTXR3 pour améliorer les résultats des traitements pour les patients atteints de cancer, les parties ont eu des désaccords concernant la stratégie optimale de développement dans la région Asie-Pacifique. C'est pourquoi Nanobiotix et PharmaEngine ont convenu de mettre fin à leur collaboration.

Conformément à leur accord de résiliation et de libération, Nanobiotix conservera tous les droits sur le développement et la commercialisation du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique. PharmaEngine recevra des paiements, ne dépassant pas 5 millions de dollars au total, à l'issue des différentes étapes administratives liées à la fin de la collaboration.

PharmaEngine percevra un paiement de \$7,5 millions lors de la deuxième approbation réglementaire du NBTXR3 dans n'importe quelle juridiction au monde et pour n'importe quelle indication. Si la société venait à annoncer une collaboration avec un nouveau partenaire pour la région Asie-Pacifique dans les 6 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord de résiliation, PharmaEngine aurait droit à un paiement immédiat de \$2,5 millions et recevra le paiement des \$5 millions de dollars restants lors de cette deuxième approbation réglementaire de NBTXR3. La société a également accepté de payer des redevances à PharmaEngine à des taux bas en ce qui concerne les ventes de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique pour une période de 10 ans commençant à la première date correspondante de ventes dans la région.

La conservation de tous les droits relatifs au NBTXR3 ouvrira de nouvelles possibilités à court et à long terme pour la société, et Nanobiotix évaluera la région Asie-Pacifique en vue de son inclusion potentielle dans son prochain essai mondial d'enregistrement de phase III dans le cancer de la tête et du cou.